



**N° 17-06  
CONTRIBUTIONS  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 08 mars de l'an deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 68 / Votants : 72

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (25)

4 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Afin de prendre en compte la naissance des nouvelles intercommunalités (Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et Communauté de communes des Balcons du Dauphiné), la séance consacrée à la présentation du débat d'Orientations budgétaires a lieu plus tardivement. Conséquemment, le vote du budget interviendra à la fin du mois de mars.

Cependant, afin de permettre aux EPCI de connaître au plus tôt le montant des contributions relatives au service de collecte et gestion des Ordures ménagères, il est d'ores et déjà proposer au comité syndical de voter les contributions 2017.

## CONTRIBUTIONS 2017 AUX COLLECTIVITES MEMBRES

### 1 – ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

#### 1.1 – *Traitement des ordures ménagères*

OBJET	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 en €	Coûts 2017 en €
. Tonne incinérée SITOM HT	118,00	119,00	120	120
. TGAP	4,08	4,11	4.13	3
. Coût hors TVA	122,08	123,11	124,13	123
. TVA	10%	10%	10 %	10 %
<b>Tonne incinérée TTC</b>	<b>134,29</b>	<b>135,42</b>	<b>136,50</b>	<b>135,50</b>

#### 1.2 – *Collecte des ordures ménagères – camions BOM*

OBJET	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016	Coûts 2017
. Heure de collecte	114,00	116,00	116,00	116,00

**1.3 – Collecte des ordures ménagères – véhicules spécifiques**

OBJET	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
. Heure de collecte	90,00	91,50	91,50	91,50

**2 – DECHETERIES**

Les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12<sup>ème</sup> au début de chaque mois, sur la base des populations recensées.

La participation des intercommunalités aux déchèteries tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (fluides des déchèteries, entretien courant des équipements, des locaux et de la voirie, dépenses de personnel, transport des bennes) et du traitement (exutoires de déchets verts, des bois, gestion des encombrants). Elle tient compte également des recettes du service (reprise des matériaux, soutien des éco organismes). La participation demandée est en adéquation avec le coût du service calculé selon la matrice de l'ADEME

**2-1 Contributions de fonctionnement**

Objet	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
Coût par habitant	19,90	28,00	28,00	28,00

**2-2 Participations aux travaux**

Noms	Investissement 2017 en cours
Valencin (4 vents)	A solder : 12 615.2 €
Saint Georges (la Forêt)	Provision 15 000,00 € (CCCND)
Roche	0,70 € par habitant
Saint Victor de Cessieu	25 833,65€/an

**3 – COLLECTE SELECTIVE****3-1 Collecte sélective en apport volontaire****3-1-1 - Communes en apport volontaire (3 flux) ne participant pas au compostage individuel**

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017
Toutes communes (1*)	4,20	4,80	6,80	6,80

**3-1-2 - Communes en apport volontaire (3 flux) participant au compostage individuel**

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017
Communes performances 2015 < 60kg/an/hab	3,80	3,80	3,80	3,80
Communes performances 2015 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	3,40	3,40	3,40	3,40
Communes performances 2015 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	3,00	3,00	3,00	3,00
Communes performances 2015 > 80kg/an/hab	2,70	2,70	2,70	2,70

**3-1-3 - Communes en porte à porte et en apport volontaire pour (1 flux) verre**

Coût par habitant	2014	2015	2016	2017
Communes performances 2015 < 60kg/an/hab	1,10	1,10	1,10	1,10
Communes performances 2015 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	0,95	0,95	0,95	0,95
Communes performances 2013 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	0,80	0,80	0,80	0,80
Communes performances 2013 > 80kg/an/hab	0,70	0,70	0,70	0,70

**Le coût forfaitaire comprend :**

- Les coûts de collecte et traitement déduction faite des aides Eco-Emballages
- Les coûts d'acquisition et de mise en place du matériel pour les colonnes aériennes ou enterrées concernant les matériaux issus de la collecte sélective (verre / emballage / papiers). Les travaux d'aménagement restent à la charge de la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de voirie et des espaces publics ou privés.
- Les coûts de remplacement des colonnes
- Les coûts de maintenance et d'entretien des colonnes
- Les coûts de communication générale et spécifique
- Les interventions en milieu scolaire

La facturation des contributions interviendra mensuellement en début de mois sur la base des populations recensées.

**3-2 Collecte sélective en porte à porte****3-2-1 - Collecte**

Objet	Coûts 2014 /€	Coûts 2015 /€	Coût 2016 /€	Coût 2017 /€
- Heures de collecte	114,00	116,00	116,00	116,00

**3-2-2 - Traitement**

Coût par Tonne / Traitement emballages PAP	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
Communes performances 2013 < 60kg/an/hab	37,00	37,00	37,00	37,00
Communes performances 2013 comprises entre 60 et 70kg/an/hab	26,00	26,00	26,00	26,00
Communes performances 2013 comprises entre 70 et 80kg/an/hab	15,00	15,00	15,00	15,00
Communes performances 2013 > 80kg/an/hab	5,00	5,00	5,00	5,00

Facturation mensuelle en début de mois pour les collectivités. Estimations fixées sur la base des tonnages constatés l'année précédente.

**4 – PLAN BIO DECHETS-DECHETS VERTS**

Concerne les collectivités engagées dans cette démarche, en sachant que la finalité porte sur une réduction du tonnage incinéré, et par conséquence des coûts de traitement.

Perception par contribution en un seul versement en juin.

Objet	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
Coût par habitant	1	1	1
Vente de composteur *	20	20	20

\* Prix d'achat par le SMND environ 40€

(1) Tarif applicable au 1<sup>er</sup> mai 2015

5 – GESTION CONTENEURS OM ET CS

Collectivité	Bacs concernés	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
CCEL	OM + CS	331 690	331 690	331 690	331 690
<b>CAPI</b>					
ST QUENTIN FALLAVIER	OM + CS + entretien des bacs	63 180	63 180	63 180	63 180
BOURGOIN JALLIEU	CS	56 650	56 650	56 650	56 650
VAULX MILIEU	OM + CS	11 200	11 200	11 200	11 200
L'ISLE D'ABEAU	CS	19 050	19 050	19 050	19 050
L'ISLE D'ABEAU (village )	OM + CS	10 000	10 000	10 000	10 000
VILLEFONTAINE	CS	16 480	16 480	16 480	16 480
LA VERPILLIERE	CS	20 600	20 600	20 600	20 600
Total CAPI		197 160	197 160	197 160	197 160
<b>CCCND</b>					
HEYRIEUX	OM + CS	30 900	30 900	30 900	30 900
BONNEFAMILLE	Bacs CS	4 000	4 000	4 000	4 000
ST GEORGES D'ESPERANCHE	Bacs CS	12 500	12 500	12 500	12 500
ST JUST CHALEYSSIN	Bacs CS	8 500	8 500	8 500	8 500
Total		55 900	55 900	55 900	55 900
<b>CCBDD( territoire ex CCIC)</b>					
CHOZEAU	OM	4 940	4 940	4 940	4 940
SOLEYMIEU	OM	5 950	5 950	5 950	5 950
CREMIEU	OM	17 860	17 860	17 860	17 860
Total CCBDD		28 750	28 750	28 750	28 750

**6 – GESTION SACS COLLECTE SELECTIVE**

Concerne la CCVD sur le territoire de la Vallée de l'Hien

Objet	Coûts 2014 En €	Coûts 2015 En €	Coûts 2016 En €	Coûts 2017 En €
Coût par habitant	0,22	0,22	0,22	0,22

**7 – PARTICIPATION RELATIVE A LA COMMUNE DE TIGNIEU JAMEYZIEU**

Conformément à la convention en cours, la collecte de la commune de Tignieu-Jameyzieu (hors déchèteries) est assurée par la communauté de communes LYSED via un marché de prestations. Celui-ci se termine au 31/12/2017. Pour l'année 2017, les conditions de la présente convention continuent à s'appliquer, à savoir

Services	Montant annuel
Prestations complémentaires	16 248,00 €
SITOM (estimatif)	210 346,50 €
Collecte	239 851,51 €
<b>Totaux</b>	<b>466 446,01 €</b>

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités  
effectuées

**HEYRIEUX, le 08 mars 2017**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

